



Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, fait à New York, le 13 décembre 2006 - Ratification par la Guinée-Bissau.

Il résulte de plusieurs notifications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 22 octobre 2018, la Guinée-Bissau a ratifié le protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 21 novembre 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 13 du protocole.

Dans le contexte de sa ratification, la Guinée-Bissau a par ailleurs fait la déclaration suivante :

« La République de Guinée-Bissau ne reconnaît pas au Comité la compétence que lui confèrent les articles 6 et 7 d'effectuer des enquêtes sur des violations graves et systématiques de la convention (article 8). »

